



**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer
sur le projet de règlement n° 2017-550 modifiant
le règlement sur les ententes relatives à des
travaux municipaux n° 2011-480**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 octobre 2017, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 2017-550 modifiant le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 2011-480 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description des zones concernées :

- l'ensemble du territoire est concerné par une ou plusieurs dispositions du règlement.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin :

- d'intégrer l'obligation d'asphalter les nouvelles rues dans un délai de quatre ans maximum.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 14 novembre 2017, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford située au 245, chemin Picard, à Shefford.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire

FAIT À LA MUNICIPALITE DU CANTON DE SHEFFORD, CE 26 OCTOBRE 2017.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Sylvie Gougeon, gma